

INSTALLATION des 3 CLOCHES

DANS L'ANCIENNE EGLISE

Document provenant des Archives Communales, fourni par Jean MALBRAND

« Aujourd'hui 19 décembre 1841.

Nous DROUIN Maire de Saint FLOVIER, RICHER adjoint, Pierre GALLAND, Christophe MILLOUET, Joseph ASSAILLY, J VERVOUX, J BERTHELOT réunis à la Mairie de Saint FLOVIER, en séance ordinaire, en vertu de l'autorisation de Monsieur le Sous Préfet de Loches, en date du 18 Décembre 1841.

Vu l'exposé qui a été fait par Monsieur le Maire, que Mr PROUTEAU curé de Saint FLOVIER, voulait placer dans le clocher de Saint FLOVIER 3 cloches pesant environ 1200 Kilos et ce, sans en avoir rempli aucune formalité vis-à-vis des conseils de la fabrique et de la commune.

Vu l'exposé qui lui a été fait que les cloches étaient arrivées et prêtes à être placées mais, que le Maire s'y était opposé provisoirement, jusqu'au consentement du conseil Municipal.

Le conseil municipal a arrêté ce qui suit :

Le Conseil consent, à ce que les cloches soient placées par les soins de Monsieur PROUTEAU et du sieur BOLLET fondeur, dans l'habileté desquels le conseil se rapporte, sans qu'il soit besoin d'appeler aucun homme d'art ni de remplir aucune formalité.

Fait et délibéré à la Mairie de Saint FLOVIER. DROUIN Maire »

Cette délibération a été approuvée par le Préfet de TOURS le 17 Janvier 1842.

Les 3 cloches seront replacées dans le clocher de la nouvelle église vers 1890. Elles seront baptisées et prendront les prénoms des 3 filles du Châtelain Mr GRAVIER : ROSITA, HENRIETTE et ALICE. Ces 3 prénoms gravés sur les cloches.



Mécanisme des cloches



Une des trois cloches